CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 DECEMBRE 2014

1/2 – BUDGET VILLE – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

A – BUDGET PRINCIPAL

Des ajustements budgétaires sont à opérer compte tenu de la nécessité d'amortir certaines opérations d'investissement sur l'exercice 2013. En effet, l'instruction codificatrice prévoit de reconstituer des provisions suffisantes, en particulier concernant les subventions versées au titre des résidentialisations dans le cadre du PRU.

Par ailleurs, les inscriptions concernant les consommations (chauffage, électricité) à la piscine ont été sous-évaluées en début d'année (difficulté de mesures d'impact de l'agrandissement de la structure). Un abondement du « budget piscine » a été rendu possible grâce aux économies induites par le nouveau marché de propreté urbaine et la moindre consommation des crédits d'entretien des établissements scolaires.

Des ajustements budgétaires ont été nécessaires concernant les dépenses de personnel, en particulier dans les restaurants scolaires (hausse des fréquentations). Ces opérations de transfert ont été effectuées sans compromettre l'équilibre général du budget des ressources humaines qui ont, par ailleurs, fait valoir des réalisations inférieures au prévisionnel.

Enfin, des travaux d'équipement ont été effectués par la main d'œuvre municipale entre les années 2012 et 2014. En conséquence, il convient de les valoriser sur l'état de notre actif et de les inscrire dans le cadre de la campagne 2015 de recensement des opérations éligibles au FCTVA.

Il convient par conséquent d'établir la décision modificative n° 2 du budget principal 2014 de la Ville, équilibrée en dépenses et recettes, de la manière suivante :

- en section de fonctionnement à : **+ 67 400,00 €**
- en section d'investissement à : **+ 67 400,00 €**

BUDGET PRINCIPAL

DECISION MODIFICATIVE N°2

INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES NOUVELLES				RECETTES REELLES NOUVELLES			
Opération	Imputation	libellé	montant	Opération	Imputation	libellé	montant
					CHAPITRE 908		
					90824 1328	Subvention d'équipement Monument aux morts - Office National des Anciens Combattants	1 600,00
						Acompte Réserve parlementaire - Monument aux morts	2 500,00
		Total dépenses nouvelles investissement	0,00			Total recettes nouvelles investissement	4 100,00

DEPENSES D'ORDRE				RECETTES D'ORDRE			
Opération	Imputation	libellé	montant	Opération	Imputation	libellé	montant
	CHAPITRE 914				CHAPITRE 914		
	nature 139158	Subvention d'équipement transférée - Autres groupements	8 000,00		nature 28031	Amortissement des immobilisations - Frais d'études	4 200,00
	13918	Subvention d'équipement transférée - Autres	-2 600,00		28041622	Amortissement des immobilisations - Subvention CCAS Mille roses	15 000,00
	21311	Travaux en régie - Hôtel de ville	2 500,00		280421	Amortissement des immobilisations - Subv. d'équipement aux personnes de droit privé - Matérie	24 300,00
	21312	Travaux en régie - Bâtiments scolaires	8 000,00		280422	Amortissement des immobilisations - Subv. d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtime	65 000,00
	21316	Travaux en régie - Cimetière	1 000,00		28051	Amortissement des immobilisations - Logiciel	2 800,00
	21318	Travaux en régie - Autres bâtiments communaux	35 000,00		28158	Amortissement des immobilisations - Autres installations	3 600,00
	2158	Travaux en régie - Matériels techniques - Espaces verts	15 500,00		28182	Amortissement des immobilisations - Matériel de transport	-4 000,00
					CHAPITRE 919		
					nature 021	Virement de la section de fonctionnement	-47 600,00
		sous-total	67 400,00			sous-total	63 300,00

INVESTISSEMENT DEPENSES TOTAL GENERAL	67 400,00	INVESTISSEMENT RECETTES TOTAL GENERAL	67 400,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES NOUVELLES				RECETTES REELLES NOUVELLES			
Opération	Imputation	libellé	montant	Opération	Imputation	libellé	montant
	CHAPITRE 920						
	92020 64111	Ajustement budgétaire - Dépenses de personnel	-19 000,00				
	92022 64111	Ajustement budgétaire - Dépenses de personnel	-15 000,00				
	CHAPITRE 921						
	92112 60632	Fournitures de petit équipement - Police municipale	3 000,00				
	CHAPITRE 922						
	92213 61522	Travaux d'entretien dans les bâtiments scolaires	-55 000,00				
	92251 64111	Ajustement budgétaire - Dépenses de personnel	187 000,00				
	CHAPITRE 923						
	9233 60632	Fournitures de petit équipement - Fort de Mons	5 000,00				
	CHAPITRE 924						
	92413 60612	Fournitures d'électricité et de chauffage - Piscine	71 100,00				
	92421 64111	Ajustement budgétaire - Dépenses de personnel	-40 000,00				
	92422 64111	Ajustement budgétaire - Dépenses de personnel	-10 000,00				
	CHAPITRE 926						
	9260 60611	Ajustement budgétaire - Dépenses de personnel	-15 000,00				
	9261 64111	Ajustement budgétaire - Dépenses de personnel	-3 000,00				
	9263 64111	Ajustement budgétaire - Dépenses de personnel	-15 000,00				
	9264 64111	Ajustement budgétaire - Dépenses de personnel	-11 000,00				
	92641 64111	Ajustement budgétaire - Dépenses de personnel	-6 000,00				
	CHAPITRE 928						
	92813 61523	Entretien du réseau - Propreté urbaine	-20 000,00				
	92813 64111	Ajustement budgétaire - Dépenses de personnel	-7 000,00				
	92823 64111	Ajustement budgétaire - Dépenses de personnel	-28 000,00				
	92824 64111	Ajustement budgétaire - Dépenses de personnel	-18 000,00				
		Total dépenses nouvelles fonctionnement	4 100,00			Total recettes nouvelles fonctionnement	0,00

DEPENSES D'ORDRE				RECETTES D'ORDRE			
Opération	Imputation	libellé	montant	Opération	Imputation	libellé	montant
	CHAPITRE 934				CHAPITRE 934		
	nature 6811	Dotations aux amortissement	110 900,00		nature 722	Travaux en régie - Exercices 2012 et 2013	62 000,00
					777	Quote part subventions d'investissement transférées	5 400,00
	CHAPITRE 939						
	nature 023	virement à la section d'investissement	-47 600,00				
		sous-total	63 300,00			sous-total	67 400,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTAL GENERAL	67 400,00	FONCTIONNEMENT RECETTES TOTAL GENERAL	67 400,00

A – BUDGET ANNEXE – GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF

La Ville doit faire face à une augmentation ponctuelle des charges locatives et des taxes d'imposition afférentes aux locaux acquis dans la perspective de la création des deux « traversants » au rez-de-chaussée de la résidence Europe.

Par ailleurs, les derniers loyers de l'ancien locataire du restaurant du Fort, ont été déclarés en « non-valeur » suite à la décision du tribunal de commerce et du conseil municipal en date du 9 octobre 2014.

L'ensemble de ces nouvelles dépenses est équilibré par une hausse prévisionnelle des recettes de locations salles.

Il convient par conséquent d'établir la décision modificative n° 1 du budget annexe gestion du patrimoine locatif, équilibrée en dépenses et recettes, de la manière suivante :

- en section de fonctionnement à : **+ 56 500,00 €**
- en section d'investissement à : **+ 0,00 €**

BUDGET ANNEXE PATRIMOINE LOCATIF

DECISION MODIFICATIVE N°1

FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES NOUVELLES				RECETTES REELLES NOUVELLES			
Opération	Imputation	libellé	montant	Opération	Imputation	libellé	montant
	CHAPITRE 011				CHAPITRE 70		
	63512	Taxe foncière - Locaux commerciaux	40 000,00		7083	Locations diverses	56 500,00
	CHAPITRE 65						
	6541	Admissions en non valeur - Société CERFAL	16 500,00				
		Total dépenses nouvelles fonctionnement	56 500,00			Total recettes nouvelles fonctionnement	56 500,00

DEPENSES D'ORDRE				RECETTES D'ORDRE			
Opération	Imputation	libellé	montant	Opération	Imputation	libellé	montant
		sous-total	0,00			sous-total	0,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTAL GENERAL	56 500,00	FONCTIONNEMENT RECETTES TOTAL GENERAL	56 500,00

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les inscriptions budgétaires qui précédent.

Cette délibération est adoptée avec 31 voix pour ; 2 conseillers municipaux s'étant abstenus : Mme BAUDOIN et M. DECLERCQ.